

# Balade pédestre

Le refuge des fées

SICHAMPS

---

Office de tourisme

**LA CHARITE-SUR-LOIRE**

*Bertranges - Val de Nièvre*

[www.lacharitesurloire-tourisme.com](http://www.lacharitesurloire-tourisme.com)

# Le refuge des fées



## Les agrions

Frêles libellules bleues de 3 cm de long, leurs larves se développent dans l'eau puis sortent pour se transformer en adultes ailés.

La durée de vie des adultes est de quelques semaines (vol de mai à juillet).

Peu après leur transformation, les jeunes et les adultes se nourrissent, se reposent, se déplacent et s'accouplent dans les prairies plus ou moins proches des sources et ruisselets.

En France, l'agrion de Mercure, espèce protégée, est assez largement présent et non menacé de disparition.

L'agrion Orné est quasi exclusivement observé en Bourgogne, qui a une responsabilité importante pour sa conservation au niveau national.



### ▼ Sichamps

- Sérénité, calme et ressourcement sont les maîtres-mots de cette balade. Le long de la Nièvre d'Arzembouy en passant par la forêt de Prémery, partez à la rencontre du village rural de Sichamps et découvrez en chemin l'église et le lavoir.

- 1 De l'église, remontez pour rejoindre la D 977. Traversez prudemment par le passage piéton et continuez à gauche.
- 2 Remontez la première rue à droite, rue des Vergers. Passez le cimetière et la pépinière.
- 3 À la patte d'oie, prenez le chemin en face. Vous entrez dans le bois, puis au Y tournez à gauche. Après 20 m, prenez à gauche.
- 4 À la patte d'oie, montez en face dans l'allée. Suivez sur 400 mètres, vous atteignez un autre chemin.
- 5 Au croisement en T, tournez à gauche. Continuez tout droit jusqu'à une allée.
- 6 Tournez à gauche. Restez toujours sur ce même chemin jusqu'à la D 223.
- 7 Prenez le chemin en face. Pendant un kilomètre restez sur ce même chemin, vous traversez une forêt de résineux et découvrez la Fontaine des Fées. *Une légende raconte que les fées retenaient à jamais prisonniers des voyageurs qui les auraient surprises endormies au bord de l'eau. Cependant, les fées pouvaient parfois accomplir de bonnes choses. Lorsque qu'un outil se brisait, les paysans ne manquaient jamais d'implorer leurs secours, en leur déposant douze sols (monnaie de l'époque).*
- 8 Vous arrivez à la D 977, attention cette route est très passagère. Traversez pour emprunter le chemin enherbé en face qui longe les champs. À la route, vous découvrez le joli lavoir sur votre gauche puis continuez tout droit afin de regagner le bourg.



 Distance : 4,5 km

 Durée : 1h30

 Difficulté : facile

Couleur du balisage : **jaune**

Départ : église de Sichamps



## RECOMMANDATIONS

### Il est conseillé :

- De porter un équipement adapté, si possible d'une couleur claire ou réfléchissante. De prendre des chapeaux par beau temps,
- D'emporter de l'eau et de la nourriture pour reprendre quelques forces pendant l'effort. D'être prudent en ne buvant pas l'eau des ruisseaux, une eau claire ne signifie pas une eau potable, les animaux ont pu souiller les cours d'eau,
- D'informer vos proches de votre lieu de randonnée et, dans la mesure du possible, de ne pas marcher seul ou s'assurer qu'une personne sait où vous vous trouvez et à quelle heure vous comptez revenir,
- De faire le bon choix : la randonnée que vous envisagez est-elle adaptée aux conditions météo, à votre capacité physique, à votre équipement, au temps dont vous disposez ?
- De respecter le tracé des sentiers et de ne pas tenter de raccourcis : le piétinement de la végétation peut rapidement dégrader un milieu et vous risquez de vous perdre,
- De rester discret : pensons aux autres et à la sérénité de la nature. Si la réglementation du site autorise la présence de votre chien, tenez-le en laisse. Il pourrait provoquer des dommages sur la faune sauvage ou la déranger,
- D'éviter les feux, notamment dans les zones à risques, les milieux couverts (forêts) peuvent s'enflammer très rapidement.



### Respecter les règles de certains lieux :

Forêt domaniale des Bertranges : il s'agit d'une forêt de production, des hommes y travaillent et des engins y circulent. Ils ont la priorité. La circulation automobile est réglementée. Veuillez respecter les zones interdites à la motorisation.

### À savoir :

Certains sentiers nécessitent de se renseigner à la mairie concernant les jours et horaires de chasse (généralement d'octobre à mars). Certains sentiers peuvent présenter des passages boueux en période de pluie.

Les informations contenues dans cette fiche peuvent varier avec le temps. En aucun cas, la responsabilité de l'office de tourisme, des collectivités ou leurs représentants en cas d'accident, d'anomalie ou de changement sur le parcours, ne pourrait être engagée. Si vous constatez une ou plusieurs anomalies sur un sentier, sachez que la FFRP propose un dispositif « Eco-veille » qui permet d'alerter et de référencer le problème rencontré.

<http://nievre.ffrandonnee.fr/>  
ou <http://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Cette fiche est offerte par l'office de tourisme. Retrouvez l'ensemble des parcours pédestres de la destination les Bertranges dans les brochures disponibles dans nos lieux d'accueil. Prix 6 € l'unité.



À La Charité-sur-Loire - 5, place Sainte-Croix - 58400 La Charité-sur-Loire  
Tél. : 03 86 70 15 06 - [contact@lacheritesurloire-tourisme.com](mailto:contact@lacheritesurloire-tourisme.com)

À Prémercy - Tour du château - 58700 Prémercy  
Tél. : 03 86 37 99 07 - [o.t.premery@gmail.com](mailto:o.t.premery@gmail.com)

À Guérigny - Site des Forges Royales - 58130 Guérigny  
Tél. : 06 43 45 20 51 - [o.t.guerigny@gmail.com](mailto:o.t.guerigny@gmail.com)

[www.lacheritesurloire-tourisme.com](http://www.lacheritesurloire-tourisme.com)



Travail technique effectué par l'OT La Charité-sur-Loire - Bertranges - Val de Nièvre avec le soutien du chantier d'insertion et de la Communauté de communes Les Bertranges.